Continuer à échanger avec la population

Les conseils de quartier : un exemple de démocratie participative au service des Peymeinadoises et des Peymeinadois

Les conseils de quartier (CDQ), tels qu'ils ont été conçus et mis en œuvre d'août 2021 à janvier 2026, constituaient un véritable espace d'expression directe, de dialogue et de participation citoyenne.

Chaque quartier possède ses particularités, ses besoins et ses problématiques. Tout n'est pas forcément réalisable mais connaître les préoccupations de chacun et les prendre en compte, c'est aussi construire ensemble un « *mieux vivre* » à Peymeinade.

Ils étaient un espace ouvert à toutes et tous, sans tirage au sort sur une quelconque liste, sans désignation des participants « *autorisés* » comme peuvent le pratiquer certaines communes. Aucune inscription préalable n'était nécessaire.

La vocation des CDQ était simple : permettre à chacune et chacun de s'exprimer librement, sans tabou, dans un esprit d'écoute et de respect, sur les sujets d'intérêt général qui concernent la vie quotidienne : voirie, circulation, propreté, sécurité, cadre de vie, animations, lien social…

Ainsi, ils ont permis d'échanger directement avec les élus, les directeurs de service, mais aussi de faire remonter les attentes et les préoccupations des habitants. Les remarques et suggestions étaient ensuite transmises à l'équipe municipale (Maire & Adjoints) et aux services concernés via les comptes-rendus (CR) complets et détaillés.

La participation des habitants était volontaire et bénévole, avec un objectif commun : contribuer, dans l'intérêt général, à l'amélioration de la vie de son quartier et de la commune.

>> Revendiquer, proposer, construire.

Les conseils de quartier ont ouvert un espace pour revendiquer, proposer, débattre et construire.

Ils permettaient également de recevoir des informations, de mieux comprendre les enjeux locaux, de dialoguer avec les élus et surtout de créer des liens entre habitants.

C'est cela, la démocratie participative : donner à chacune et chacun une place dans la vie de la commune, permettre une parole égale et faire de l'écoute citoyenne un véritable outil d'action.

Les conseils de quartier avaient ainsi vocation à être un outil concret du « *mieux vivre ensemble* » et à tisser, quartier par quartier, les liens qui font la richesse de Peymeinade.

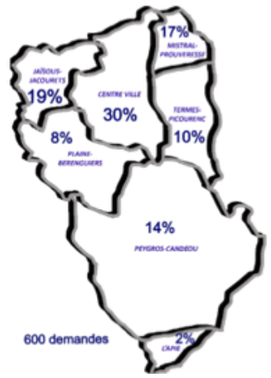
Ces cinq années d'activité, de réunions, de discussions ont soulevé plus de 600 demandes des habitants. Près de 90% ont été traitées avant la fin du mandat 2020-2026. 64% des demandes traitées ont obtenu une réponse ou ont abouti sur des travaux. Dont 44 % concernaient l'environnement urbain, tandis que 30% portaient sur la sécurité.

Les habitants de tous les quartiers ont apporté leur pierre à l'édifice.

>> Les réunions reprendront en 2027

Lors du conseil municipal du 19 septembre, le Maire a confirmé que les réunions reprendraient. Cependant, il a été précisé qu'une délibération spécifique sur ce sujet sera présentée lors de la session de décembre prochain. Celle-ci entérinera une « formule renouvelée ».

Gilles Chiapelli



Adhérez à l'association "Les voix pour Peymeinade !"

Nom / Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email :

L'association vit grâce à votre engagement et votre générosité.

Si vous le souhaitez, vous pouvez renforcer votre soutien :
- □ cotisation 20 €
- □ Autre montant : €

Mode de paiement
- □ virement (RIB : FR05 3000 2032 3100 0007 5098 A52)
- □ Chèque (à l'ordre de *"Les voix pour Peymeinade"*)

Adressage à *"3 Av. des Jaïsous, les Pins Scarabins, BAL 1102, 06530 Peymeinade"*



LES VOIX POUR PEYMEINADE

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL ALTERNATIF

N°1 · PEYMEINADE · 2ÈME SEMESTRE 2026



" L'édito du Président "

Puisque, semble-t-il, tout le monde se lance dans l'exercice, permettez-moi de vous annoncer solennellement ma candidature à la présidence… de notre nouvelle association !

Voilà plus de six mois que notre ville a changé de maire. La nouvelle majorité avait annoncé un changement de cap. Pourtant, les actions engagées jusqu'à présent nous semblent encore trop peu nombreuses au regard de la communication. Certaines réalisations mises en avant prolongent des projets amorcés en 2025 : reconnaître cette continuité permettrait de mieux informer les habitants.

Nous savons que les projets demandent du temps, que les moyens sont limités et les arbitrages parfois difficiles. Nous jugerons les choix municipaux sur leurs résultats et leur utilité, avec la même exigence de réalisme pour nos propositions.

C'est dans cet esprit que les membres de la liste « Une Voix Nouvelle pour Peymeinade » et leurs soutiens ont créé notre association : pour porter votre voix, défendre les intérêts de la commune, préserver ses acquis et proposer des alternatives concrètes.

Nous accueillons toutes celles et tous ceux qui souhaitent contribuer à l'avenir de Peymeinade, dans le dialogue quelle que soit la sensibilité de chacun.

Dans le respect du choix des électeurs, nous exercerons une opposition attentive et constructive : en examinant les dossiers, veillant aux engagements pris et en soutenant les décisions utiles et réalistes. Nos désaccords seront argumentés et nos propositions adaptées aux moyens disponibles. Nous rechercherons l'accord tout en restant fidèles à nos valeurs.

Avec trois porte-parole élus au Conseil Municipal et à travers un journal semestriel, nous voulons faire vivre un débat apaisé, ouvert et constructif, dans le respect de chacun et le refus de toute forme d'extrémisme.

Nous ne vous promettons ni miracles ni baguette magique. Simplement une chose : nous serons là.

Là pour vous écouter, là pour vous représenter et là pour défendre Peymeinade.

Nous pouvons engager tous ensemble cette dynamique de construction pour notre ville ! Rejoignez-nous dans cette aventure !

Mathieu Panciatici

LE BUREAU



Mathieu Panciatici
Président



Laetitia Soto-Aligier
Trésorière



Marie-Claude Chouet
Secrétaire



Andrée Marckert



Bernard Olivero



Marie Teinauri



Françoise Brousteau
Présidente d'Honneur

Un logement abordable pour tous

La Maire a annoncé un gel de la construction de logements et un refus du contrat de mixité sociale (CMS). Ces propositions révèlent une méconnaissance de la situation, du cadre réglementaire et du rôle de ce type de contrat.

Peymeinade n'échappe pas à la crise nationale du logement (300 familles en attente). L'accès au logement est un droit fondamental. Le diagnostic réalisé pour le programme local de l'habitat (PLH) 2025/2030 de la CAPG montre que le besoin résulte surtout de la décohabitation des ménages et que la construction de logements génère une augmentation de population inférieure en moyenne à 1 habitant /logement.

Il n'existe pas de levier réglementaire autorisant un gel de la construction.

Le PLU de la commune devra au contraire être compatible avec le PLH et le SCOT (schéma de cohérence territoriale). L'Etat sera aussi très vigilant sur le respect de la loi SRU et refuserait un PLU qui ne permette pas le rattrapage du déficit en logements sociaux : 12% actuellement, quand la loi en impose 25%.

>> Les communes déficitaires doivent chaque année payer une pénalité…

Les communes déficitaires doivent chaque année payer une pénalité calculée sur la base du nombre de logements manquants (environ 150 k€ pour Peymeinade). Si leur effort de rattrapage est jugé insuffisant, elles sont « carencées », avec une majoration de la pénalité (au minimum doublée), voire une reprise en main par le préfet de la délivrance des permis ou du droit de préemption.

Les CMS permettent d'ajuster les objectifs de production aux réalités locales. Ce cadre partenarial évite la mise en carence et permet de prendre en compte les difficultés rencontrées (pour nous les problèmes de circulation). Le taux de rattrapage est alors réduit. Signer un CMS ce n'est donc pas construire plus de logements, mais au contraire, construire ce que nos contraintes permettent. Refuser de de le signer, c'est choisir l'affrontement qui ne peut déboucher que sur une mise en carence et une majoration des pénalités, au détriment d'autres investissements.



Jean-Luc François

Faut-il changer de cap à chaque virage ?

Après avoir fait du retour à 50 km/h un argument de campagne, la Municipalité revient finalement en arrière et réintroduit aujourd'hui certaines zones limitées à 30 km/h.

Ce changement de position pose une question simple : pourquoi avoir supprimé le 30 km/h partout pour finalement en rétablir une bonne partie quelques mois plus tard ?

Nous ne sommes pas opposés au 50 km/h lorsque la configuration de la voie le permet.

>> Le retour de certaines zones à 30 km/h montre d'ailleurs que cette réalité finit par s'imposer.

À Peymeinade, toutes les routes ne se ressemblent pas. Certaines sont des axes de circulation avec des zones commerciales de chaque côté, d'autres sont des voies résidentielles étroites, avec des habitations, des sorties de propriétés, des zones fréquentées par les piétons et parfois une visibilité limitée, d'autres enfin présentent moins de danger.

>> Ces variations de vitesses peuvent notamment augmenter les nuisances sonores et les émissions liées au trafic, y compris les particules issues de l'usure des freins et des pneus.

Il faut également prendre en compte le cadre de vie et l'environnement. Une circulation régulière et fluide à vitesse constante peut être préférable à une succession de freinages, d'accélérations et de changements de vitesse. Ces variations peuvent notamment augmenter les nuisances sonores et les émissions liées au trafic, y compris les particules issues de l'usure des freins et des pneus. L'objectif doit donc être d'apaiser et de fluidifier la circulation, plutôt que de multiplier les changements de rythme.

La sécurité routière mérite mieux qu'une succession de décisions contradictoires. Elle demande de la cohérence, de l'anticipation et une véritable réflexion sur chaque secteur.

Nous continuerons donc à défendre une approche pragmatique : 30 km/h là où cette mesure protège réellement, 50 km/h là où cela est pertinent, et surtout des choix fondés sur la sécurité des habitants plutôt que sur des changements de cap successifs qui ne permettent pas aux usagers de prendre de bonnes habitudes.

Néanmoins, la nouvelle découpe des zones nous paraît aujourd'hui plus cohérente avec la réalité du terrain. C'est dans cet esprit que nous continuerons à défendre des décisions fondées sur le bon sens, la sécurité et les besoins réels de Peymeinade.

Marie Teinauri

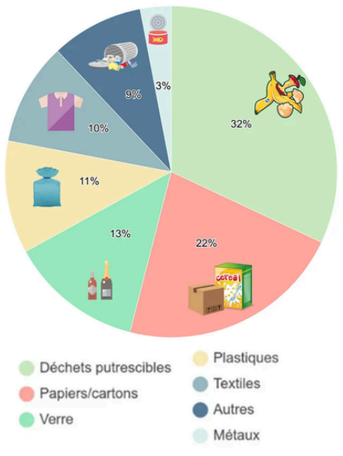


Ça sent mauvais ou pas ?

Rien n'y fait : Les incivilités ont la peau dure. Ce n'est pas faute de prévention, d'explications, de propositions de solutions. Les décharges sauvages sont toujours présentes. Les points d'apports volontaires sont toujours aussi encombrés. A croire que certains sont sourds à tous les messages de la collectivité.

Au fil des ans, la CAPG a mis en place des moyens pour enrayer ce fléau. il est apparu que le plus efficace, pour responsabiliser le citoyen, est la collecte en porte à porte". cette démarche est plus onéreuse mais est efficace.

Par ailleurs, la loi Antigaspillage économie circulaire (AGEC) a été promulguée le 1er janvier 2024. Elle stipule que le tri des biodéchets est obligatoire et concerne tous les professionnels et particuliers.



Cette loi ne s'adresse pas directement aux environs 70 % de résidences individuelles de Peymeinade censées être équipées de composteurs. Mais qu'en est-il des personnes qui vivent en habitat collectif ? La solution idéale reste le composteur collectif de quartier. On dénombre environ 500 sites de compostage collectif dans les Alpes-Maritimes dont plus de 70 sur le Pays de Grasse. Peymeinade attendra-t-elle un rappel à la Loi pour se mettre dans les clous ?

Un site en plein Centre-ville a montré son efficacité durant une année : pas d'odeurs - si ce n'est une plainte infondée d'un riverain, une quinzaine de personnes inscrites et plusieurs kilos de compost produit. Mais le site a été supprimé quelques semaines après les élections.

>> La mairie en a décidé autrement. Le site a été supprimé sans explication.

Après avoir été alertée par courrier, la mairie nous informe qu'elle va organiser une réunion avec le service environnement de la CAPG pour trouver un autre lieu où les composteurs pourraient être installés. Nous attirons l'attention sur le fait que des composteurs collectifs doivent être installés à proximité des habitations (en pied d'immeubles par exemple) et non en rase campagne.

Marc Bazalgette

Quelques brèves…

La mairie met aujourd'hui en valeur des projets portés par l'ancienne municipalité. Nous l'en remercions. Encore faut-il en rappeler l'origine et assumer les positions prises à l'époque.

- Le Parc végétal Jean Giono, de 2 000 m², situé chemin de St Marc, au sud de l'écoquartier Lebon, a été imaginé entièrement par l'ancienne municipalité et réalisé avec des ateliers participatifs. Madame Vidal a encensé ce nom provençal quand son équipe avait voté contre au précèdent mandat. Cohérence…
- La saison culturelle a été riche : Festival du film vert, festival À voir et à manger, Apéro Jazz, Opéra bastringue, Festival Manga, Peymeinade en scène, etc. Autant d'événements aujourd'hui applaudis mais programmés par l'ancienne adjointe à la culture.
- La nouvelle résidence "les Jasmins" de la pension de famille, en entrée de ville, avait suscité de vives critiques de l'opposition de l'époque, en arguant qu'il s'agissait « d'un immeuble de plus ». Aujourd'hui, la Maire décrit cette résidence comme un lieu magique de lien intergénérationnel. Cohérence…

Et on termine avec un peu de sémantique :

- Dans son interview à BFM Côte d'Azur du 10 septembre, Madame le Maire a qualifié la majorité municipale de « meute (de loups ?) » qui doit suivre le chef. Chacun appréciera l'allégorie…

Nos positions en Conseil Municipal

Depuis le début de la mandature, les 3 élus du groupe « *Une voix nouvelle pour Peymeinade* » ont adopté une posture constructive et se voulant dans le sens de l'intérêt général. Ils sont restés à l'écart de toute forme de polémique et ont mis en avant des propositions favorisant le bien-vivre ensemble.

Vos élus siègent dans les commissions obligatoires :

- Commissions d'appel d'offres et commission des finances :

Bernard Olivero

- Commission handicap/autonomie :

Marie Teinauri

- Commission électorale :

Mathieu Panciatici

Les commisions facultatives ne sont, à ce stade, pas ouvertes à l'opposition.

Les votes importants en conseil municipal :

- Un vote contre le budget prévisionnel 2026, prévoyant une hausse de 270 k€/an supplémentaires de charges de personnel, quand il faudrait baisser ces dernières ;
- Un vote pour les subventions aux associations, qui, à ce jour, sont restées les mêmes, et une vigilance accrue sera mise sur ce point ;
- Une abstention sur la révocation de la première adjointe, pour ne pas nous immiscer dans les affaires internes de la majorité ;
- Un vote contre le règlement intérieur du conseil municipal et contre la charte des réseaux sociaux, qui restreignent la liberté d'expression des élus et met en danger juridiquement la commune.